

**Nom de famille :**

*(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)*

**Prénom(s) :**

**Numéro  
Candidat :**

**N° d'inscription :**

**Né(e)  
le :**



*Cadre réservé aux candidats pour le choix du sujet de l'épreuve écrite d'application*

Le candidat a le choix entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

*Choix du candidat Repentir*

- |  |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <b>Sciences et technologie</b> .....                             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>Histoire, géographie, enseignement moral et civique</b> ..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>Arts</b> .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |



EST STC 4 - HGM 4 - ART 4

# Epreuve d'application

## Fiche de choix de sujet

Obligatoire

### Mode opératoire

1. Renseigner vos informations d'identité dans les champs prévus à cet effet
2. Cocher la case correspondant au sujet que vous avez choisi
3. Insérer votre copie à l'intérieur de la présente fiche et la remettre au surveillant à l'issue de l'épreuve

A

### Consigne de remplissage

- **Cocher une seule case parmi les trois sujets disponibles.**
- Remplir les cases à cocher avec un stylo bille **NOIR** - Ne pas utiliser de **CORRECTEUR**.
- **Cocher la case :**  **Ne pas entourer la case :** 

→ sujet 1 ....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour <b>MODIFIER</b> votre <b>choix</b> ,	sujet 1 ....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
sujet 2 ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ne raturez pas, mais indiquez seulement	sujet 2 ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
sujet 3 ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	votre nouveau choix sur la <b>2ème colonne</b> →	sujet 3 ...	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Remplir soigneusement la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la fiche et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.

## SESSION 2026

### CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

-----  
**CRPE Supplémentaire**  
-----

Concours externe

Troisième épreuve d'admissibilité

#### **Épreuve écrite d'application dans le domaine Histoire, géographie, enseignement moral et civique**

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat

**Durée : 3 heures**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Composante : EMC (12 points)**

Vous enseignez en classe de CE1. Vous souhaitez travailler sur les valeurs et les principes de la République française, dans le cadre du programme d'enseignement moral et civique.

1. Définissez et expliquez ce qu'est la fraternité, en vous appuyant sur vos connaissances et sur le dossier documentaire fourni.
2. Construisez une séquence en précisant pour chaque séance son titre, les compétences et les connaissances travaillées. L'une d'entre elle devra porter sur la fraternité.
3. Détaillez votre séance portant sur la fraternité.

**Composante Histoire : 8 points**

1. Vous enseignez en classe de CM1 et vous préparez une séance d'apprentissage portant sur le sous-thème « Henri IV et l'Édit de Nantes » du thème 2 du programme d'histoire.

Précisez dans quel contexte s'inscrit l'Édit de Nantes.

2. Indiquez l'exploitation pédagogique que vous faites de l'extrait de l'Édit de Nantes (document 10) dans le cadre de la séance, en précisant vos objectifs de connaissances et de compétences.

## Sommaire

**Document 1.** Programme d'enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au CAP, BOEN n°24 du 13 juin 2024.

**Document 2.** Extraits : *Vers une école de la fraternité*, Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République, Ministère de l'éducation nationale, février 2025.

a. La fleur de la fraternité, février 2025, p.8-9

b. « L'école, creuset" de la fraternité humaine et républicaine », par Abdennour Bidar et Christine Darnault, p. 17.

**Document 3.** Extraits de : « Des « défis coopétitifs » pour des rencontres Usep inclusives et citoyennes », article du 05/09/2025, <https://www.usep.org/ressources/des-defis-coopetitifs-pour-des-rencontres-usep-inclusives-et-citoyennes/> consulté le 22/09/2025.

**Document 4.** La Charte de la laïcité, version expliquée aux enfants, proposée par Milan Presse et la Ligue de l'enseignement - illustration © Jacques Azam

**Document 5.** Projet de collecte solidaire de jouets, année 2022-2023, en partenariat avec ecomaison, académie de Versailles

**Document 6.** Extrait de : Programme d'enseignement du cycle de consolidation (histoire, cycle 3), d'après le BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 et le BOEN n° 25 du 22 juin 2023.

**Document 7.** Extraits de Joël Cornette, « 1562-1598. Un sanglant apogée » dans *L'Histoire*, Éditions Croque Futur, n°496, juin 2022, pp.46-53.

**Document 8.** Huile sur bois de François Dubois, Le massacre de la Saint-Barthélemy, entre 1572 et 1584, Lausanne, musée cantonal des Beaux-Arts.

Source : <https://www.mcba.ch/collection/le-massacre-de-la-saint-barthelemy-vers-1572-1584/>, consulté le 20/11/2025

**Document 9.** Huile sur bois attribuée à Jacob Bunel, Henri IV abjure la foi protestante à Saint-Denis le 25 juillet 1593, début du XVIIe siècle, Meudon, musée d'Art et d'Histoire.

**Document 10.** Extraits de l'Édit de Nantes, 1598, BNF.

**Document 1.** Programme d'enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au CAP, BOEN n°24 du 13 juin 2024.

**CE1 : Respecter les autres**

**Attendus et objectifs**

L'enseignement moral et civique au CE1 engage les élèves à se tourner davantage vers les autres pour développer des compétences en lien avec les principes d'égalité de tous et de respect de chacun. Les élèves sont amenés à accepter l'altérité. Par le développement de compétences sociales, ils apprennent à vivre ensemble dans le respect des règles collectives.

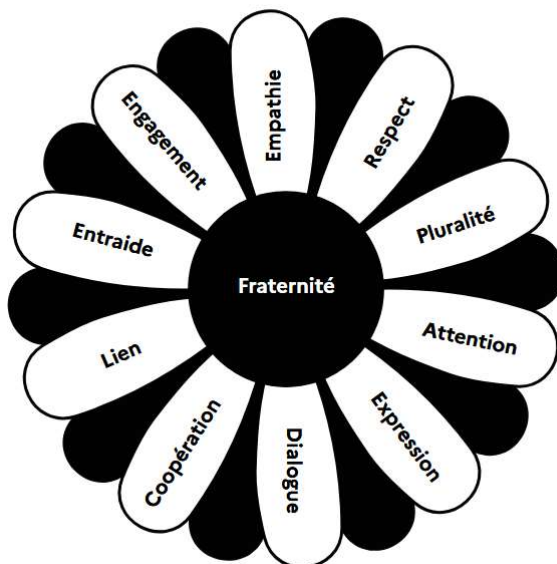
**Altérité et sociabilité**

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Fraternité Solidarité Dignité de la personne humaine Stéréotype Préjugé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaitre et prendre en compte les émotions et les sentiments d'autrui ;</li> <li>développer sa capacité d'empathie ;</li> </ul>	<p>En mobilisant les compétences psychosociales, apprendre aux élèves à être attentifs aux autres, à entendre et respecter les émotions des autres.</p> <p>Initier les élèves à l'empathie : écouter l'autre et se rendre disponible à l'autre. Permettre aux élèves de développer un regard positif sur les différences.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>s'entraider et partager avec les autres ;</li> <li>reconnaitre la diversité comme richesse et ne pas faire des différences (sociales, physiques, culturelles, de genre) un motif de violence ;</li> <li>faire comprendre que la solidarité et l'entraide, en lien avec la notion de fraternité, permettent un renforcement de la notion d'égalité entre les personnes.</li> </ul>	<p>Apprendre aux élèves à reconnaître les situations de violence physique et/ou verbale, les situations de harcèlement. Cette démarche peut s'inscrire dans le programme Phare. Leur permettre de prendre conscience des différentes postures engagées dans une situation de harcèlement (auteur, cible, témoin) et de comprendre que le harcèlement est une situation de violence punie par la loi.</p> <p><b>[EMI]</b> Introduire la notion de stéréotype en prenant appui sur des exemples pris dans le quotidien des élèves (publicité, dessin animé). Entreprendre une première approche critique des médias. S'appuyer sur le questionnement des élèves. Comprendre que les préjugés ont une incidence sur son rapport à l'autre.</p> <p>Développer le respect de l'autre et de sa dignité en abordant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la notion d'intimité et de respect de la vie privée (sanitaires, vestiaires, espace numérique de travail) ;</li> <li>le droit à la sécurité et à la protection ;</li> <li>les violences sexistes (en lien avec l'éducation à la vie affective et relationnelle).</li> </ul>
--	--	---

a. La fleur de la fraternité

Développer une pédagogie de la fraternité, c'est permettre à chaque élève de : [...]



b. *Vers une école de la fraternité*, « L'école, creuset de la fraternité humaine et républicaine », par Abdennour Bidar et Christine Darnault, Ministère de l'éducation nationale, février 2025, p.17.

Se soucier de sa propre réussite est légitime, sans aucun doute, mais la question de la fraternité nous oblige tout de même à nous demander à quelles conditions ce souci de soi-même est soutenable pour la justice de notre société. Parmi ces conditions, il y a la fraternité, car le souci de soi ne saurait, d'un point de vue éthique, aller de pair avec le mépris d'autrui ; et ce n'est également que dans un climat de fraternité, d'attention portée les uns aux autres, d'entraide entre tous, que l'effort pour devenir soi-même peut se réaliser. Si donc on va à l'école d'abord pour apprendre à devenir soi-même, à cultiver son autonomie, à découvrir et à développer ses propres talents, il est primordial que tout soit mis en œuvre pour que ce souci de soi s'articule de manière harmonieuse avec le souci d'autrui, c'est-à-dire l'esprit de fraternité.

Tel fut depuis son origine, et tel est encore aujourd'hui, le défi de notre École : faire en sorte que la découverte de soi vers le plein développement de sa personnalité ne se fasse pas pour chaque élève de manière égoïste mais fraternelle, non pas au détriment d'autrui, mais avec lui et, finalement, au profit de tous. Telle est l'ambition que l'École doit porter : conduire chacun à sa propre excellence en instituant entre tous une relation de fraternité qui offre, dans la poursuite individuelle de cette excellence, tout le soutien, toute la solidarité de tous les autres.

### **Document 3.** Des « défis coopétitifs » pour des rencontres Usep inclusives et citoyennes

*L'Usep : L'Union sportive de l'enseignement du premier degré est une fédération sportive qui met en œuvre et développe des activités sportives et associatives pour les écoles publiques du premier degré.*

*Coopétition : La coopétition, mélange de deux mots, coopération et compétition, est une démarche qui place l'équité au cœur de la réflexion pédagogique pour enseigner l'EPS. Des situations de courses de relais et de jeux collectifs sont proposées aux élèves.*

« Dans le Tarn, l'Usep propose des rencontres « coopétitives » où les enfants régulent eux-mêmes les différences de niveau entre équipes. Pour Patrick Lamouroux, conseiller pédagogique départemental en EPS, c'est un des moyens de proposer des rencontres sportives scolaires.

#### **Patrick Lamouroux, l'Usep du Tarn organise des rencontres « coopétitives ». De quoi s'agit-il ?**

Les rencontres « coopétitives » se veulent « sportives, associatives, équitables, inclusives, citoyennes », pour reprendre les termes de la convention Usep-UNSS. Mais énoncer cette ambition ne suffit pas : tout dépend de la façon d'organiser les conditions de la confrontation. Par exemple, pratiquer un sport collectif n'est pas forcément synonyme d'éducation à la citoyenneté. Avec l'équipe des conseillers pédagogiques EPS du Tarn, à laquelle l'Usep est associée, nous partons du principe selon lequel les rencontres sportives scolaires ne peuvent être la version simplifiée des compétitions proposées par les autres fédérations.

#### **Pourquoi ?**

Parce qu'à la différence du sport en club, à l'école les pratiques physiques ont un caractère obligatoire : tous les enfants y prennent part. Nous nous devons aussi proposer une pratique émancipatrice, en accord avec les valeurs de l'école, la première d'entre elles étant le respect des différences. Cela pose la question de la règle : doit-elle être immuable, ou les enfants peuvent-ils l'adapter, dans le but de préserver l'incertitude du résultat ?

#### **On peut composer des équipes de même niveau...**

Certes, mais ce n'est pas la solution la plus pertinente. Nous proposons à la place de compenser les inégalités de niveau par des règles offrant à chacun la possibilité de gagner. C'est cela, l'esprit des « défis coopétitifs » qui rythment les rencontres du même nom : relancer l'intérêt d'une partie quand une équipe domine l'autre. Un esprit que nous avons notamment insufflé dans la pratique du football et du basket scolaires.

[...]

**1 jour actu**

## La France est une république laïque

**1** La France considère tous ses habitants de la même façon, où qu'ils vivent sur son territoire. Elle respecte ce à quoi ils croient, leurs idées et leurs religions.

**2** La France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune.

**3** En France, les habitants peuvent exprimer librement leurs idées, mais toujours dans le respect de celles des autres et de la Loi.

**4** Ce respect permet à toutes celles et ceux qui habitent en France de vivre en paix les uns avec les autres.

**5** La République française veille à l'application de ses principes dans toutes les écoles.

**6** L'école te permet de grandir et de te construire, en te protégeant des pressions et de l'influence de ton entourage. À l'école, tu apprends à penser librement et par toi-même.

**7** À l'école, tu étudies les mêmes matières que tous les élèves de France. Partager les mêmes connaissances est important pour se comprendre et vivre dans le même pays.

**8** À l'école, tu as le droit de dire ce que tu penses, à condition de respecter les autres. Les insultes et les mots racistes sont interdits.

**9** À l'école, personne n'a le droit de t'insulter et de te faire violence. Personne ne peut être exclu à cause de sa religion, de son sexe ou de la couleur de sa peau.

**10** Les adultes qui travaillent dans l'école sont là pour faire respecter les principes de la république. Ils les respectent eux-mêmes, te les enseignent et en parlent à tes parents.

**11** À l'école, les adultes n'ont pas le droit d'exprimer leurs opinions religieuses ou politiques aux élèves.

**12** Aucun élève ne peut refuser de suivre un enseignement ou une consigne sous prétexte que sa religion ou ses idées politiques le lui interdisent.

**13** Aucun élève ne peut refuser de respecter les règles de l'école au nom de sa religion.

**14** Aucun élève n'a le droit, pour se faire remarquer, de porter des signes mettant en avant sa religion.

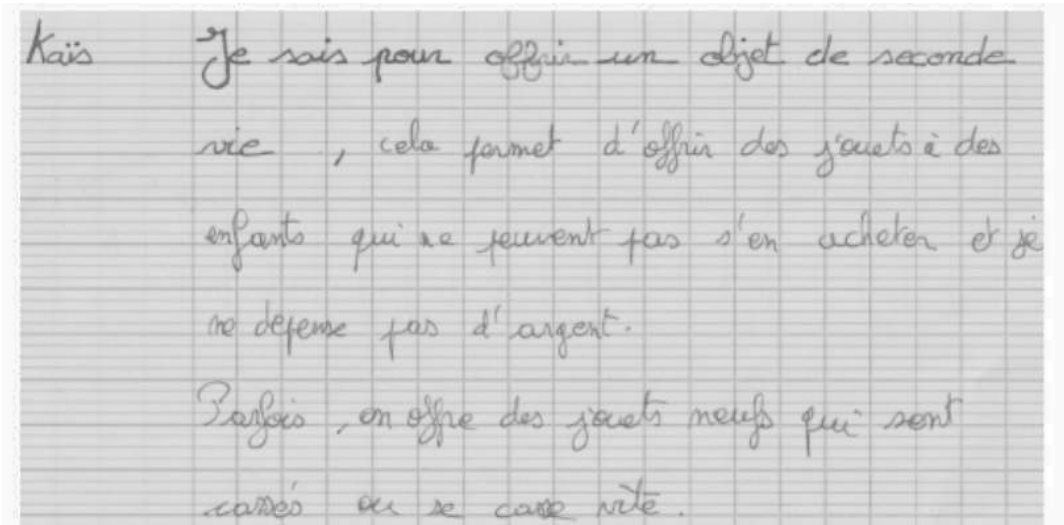
**15** Tu as tout compris ? Alors à toi de respecter et de faire vivre cette charte dans ton école !

**La charte de la laïcité à l'école expliquée aux enfants**

la ligue de l'enseignement  
UN ADAPTÉ PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT  
MILAN

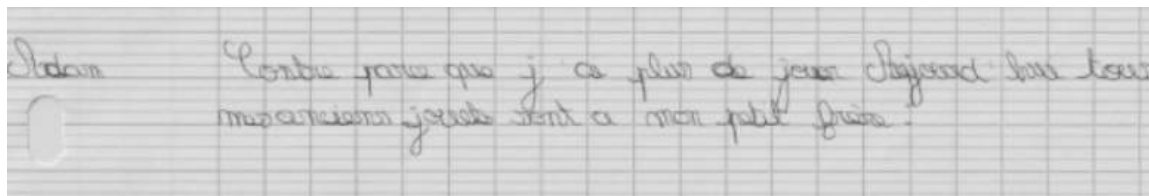
**Document 5.** Projet de collecte solidaire de jouets, année 2022-2023, en partenariat avec ecomaison

Question du débat préparée en amont du projet de collecte : « Êtes-vous pour ou contre offrir un jouet de seconde main ? »



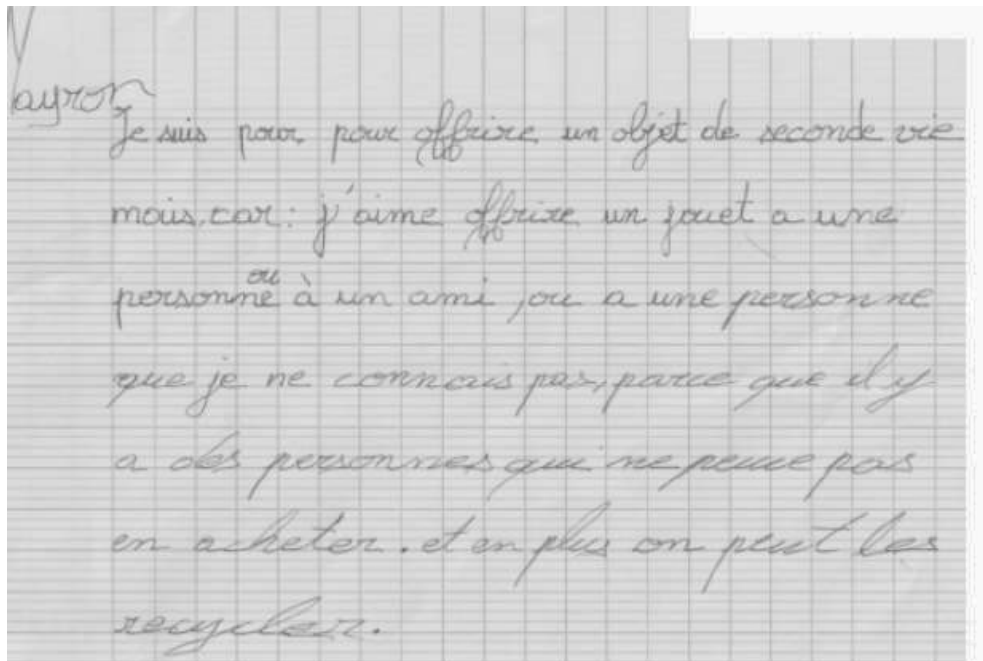
Kais Je suis pour offrir un objet de seconde vie , cela permet d'offrir des jouets à des enfants qui ne peuvent pas s'en acheter et je ne dépense pas d'argent.  
Parfois , on offre des jouets neufs qui sont cassés ou se cassent vite .

Kais : « Je suis pour offrir un objet de seconde vie, cela permet d'offrir des jouets à des enfants qui ne peuvent pas s'en acheter et je ne dépense pas d'argent.  
Parfois, on offre des jouets qui sont cassés ou qui se cassent vite. »



Adam Contre parce que j'ai plus de jouet aujourd'hui tous mes anciens jouets sont à mon petit frère .

Adam : « Contre parce que je n'ai plus de jouet, aujourd'hui tous mes anciens jouets sont à mon petit frère. »



Nayron Je suis pour pour offrir un objet de seconde vie mais car : j'aime offrir un jouet à une personne <sup>ou</sup> à un ami ou à une personne que je ne connais pas, parce que il y a des personnes qui ne peuvent pas en acheter . et en plus on peut les recycler .

Nayron : Je suis pour offrir un objet de seconde vie mais car j'aime offrir un jouet à une personne ou à un ami ou à une personne que je ne connais pas parce qu'il y a des personnes qui ne peuvent pas en acheter et en plus on peut les recycler.

**Document 6.** Extrait de : Programme d'enseignement du cycle de consolidation (histoire, cycle 3), d'après le BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 et le BOEN n° 25 du 22 juin 2023.

Classe de CM1	
Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
<b>Thème 2 - Le temps des rois</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Louis IX, le « roi chrétien » au XIII<sup>e</sup> siècle.</li> <li>- François I<sup>er</sup>, un protecteur des Arts et des Lettres à la Renaissance.</li> <li>- Henri IV et l'édit de Nantes.</li> <li>- Louis XIV, le roi Soleil à Versailles.</li> </ul>	<p>Comme l'objectif du cycle 3 est de construire quelques premiers grands repères de l'histoire de France, l'étude de la monarchie capétienne se centre sur le pouvoir royal, ses permanences et sur la construction territoriale du royaume de France, y compris via des jeux d'alliance, dont la mention permet de présenter aux élèves quelques figures féminines importantes : Aliénor d'Aquitaine, Anne de Bretagne, Catherine de Médicis. Les élèves découvrent ainsi des éléments essentiels de la société féodale et du patrimoine français et sont amenés à s'interroger sur les liens du Royaume de France avec d'autres acteurs et d'autres espaces. On inscrit dans le déroulé de ce thème une présentation de la formation du premier empire colonial français, porté par le pouvoir royal, et dont le peuplement repose notamment sur le déplacement d'Africains réduits en esclavage. Les figures royales étudiées permettent de présenter aux élèves quelques traits majeurs de l'histoire politique, mais aussi des questions économiques et sociales et celles liées aux violences telles que les croisades, les guerres de religion et le régicide.</p>

**Document. 7.** Extraits de Joël Cornette, « 1562-1598. Un sanglant apogée ».

C'est le début de la première des huit guerres de Religion, qui ne cesseront de provoquer « douleur et épouvantement », de 1562 à 1598. [...]

À partir de 1562, alors qu'un Français sur dix, environ, est huguenot<sup>1</sup>, la guerre civile et religieuse est désormais ouverte et la violence s'amplifie au fil des années. Elle atteint son point culminant avec les « matines sanglantes » de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572, qui se prolonge durant une « saison » (Michelet) jusqu'en octobre (Toulouse, Gaillac). [...]

### La reconquête d'Henri IV

Après la mort d'Henri III, sans héritier direct, c'est donc un roi huguenot<sup>2</sup> qui monte sur le trône, loi salique oblige : Henri de Navarre est le descendant de Robert de Clermont, sixième fils de Saint Louis. Mais tout est à (re)faire dans un royaume éclaté, dévasté : « Pitié, confusion, désordre, misère partout », écrit Philippe Duplessis-Mornay, un proche et conseiller d'Henri IV.

La longue et douloureuse marche du premier des rois Bourbons vers la conquête et la maîtrise de l'autorité est marquée par une série de ruptures décisives qui ont métamorphosé « le Béarnais », l'hérétique, le « suppôt de Satan » des ultras catholiques et des curés ligueurs, en roi de France, le « Très Chrétien », « oint de Dieu ».

Pour qu'une telle métamorphose puisse avoir lieu, il a fallu, outre un incessant combat militaire contre les ligueurs – marqué par des victoires spectaculaires que le nouveau souverain présenta comme un signe du Ciel –, forger une légitimation auprès de la population du royaume par quatre gestes à forte charge politique

<sup>1</sup>

<sup>2</sup>

et religieuse, symbolique et émotionnelle : l'abjuration du protestantisme, dans la basilique de Saint-Denis, le 25 juillet 1593 ; le sacre, à Chartres, le 27 février 1594 (Reims était toujours aux mains des ligueurs) ; l'entrée triomphale, dans un Paris en liesse, le 22 mars 1594 ; enfin l'édit de Nantes du 30 avril 1598, scellé du « grand sceau de majesté », à la cire verte, édit « irrévocable et perpétuel », qui sanctionne la fin des guerres de Religion.

Cet édit constitua une véritable révolution théologico-politique car il consacre et organise durablement la coexistence de deux religions rivales. Davantage : il « coupe l'homme en deux », en distinguant le croyant (libre) du sujet (obéissant) séparant deux sphères, la sphère religieuse de la croyance, la sphère civile de l'État, mais un État sacralisé et placé au-dessus des deux partis religieux, catholique et protestant. D'une certaine manière, Henri IV est l'inventeur de la laïcité, même si ce terme est inconcevable en cette fin de XVI<sup>e</sup> siècle.

En mai 1610 Henri IV succomba à son tour sous le couteau du régicide. [...]

Témoin de tous ces événements, Pierre de l'Estoile fut surpris du calme de la population dans les heures qui suivirent l'assassinat d'Henri IV. [...]

En 1610 la fureur homicide des guerriers de Dieu s'était apaisée. La génération venue à la majorité avec le règne pacifique d'Henri IV rejetait avec horreur les souvenirs d'un passé de désordre, de haine et de violence.

Le terme « huguenot » est utilisé pour qualifier les protestants.

<sup>2</sup> Il est ici question d'Henri de Navarre (le futur roi de France Henri IV), protestant depuis son enfance.

**Document. 8.** Le massacre de la Saint-Barthélemy, huile sur bois de François Dubois, entre 1572 et 1584, Lausanne, musée cantonal des Beaux-Arts.

*Dans la nuit du 23 au 24 août 1572, il est décidé à la cour du roi, que les principaux chefs protestants soient assassinés. Ces assassinats provoquent le massacre, par les Parisiens catholiques, d'environ 3000 protestants dans la capitale. Et d'autres « Saint-Barthélemy » se produisent ensuite dans les mois suivant le massacre du 24 août, faisant ainsi environ 10 000 morts parmi les protestants présents dans le royaume de France. La Saint-Barthélemy est perçue comme l'apogée des violences commises pendant les guerres de Religion.*



**Document. 9 :** Henri IV abjure la foi protestante à Saint-Denis le 25 juillet 1593.



**Document. 10.** Extraits (reformulés) de l'Édit de Nantes.

*L'Édit de Nantes se compose de 92 articles généraux, de 56 articles « secrets ou particuliers » et de 2 brevets, signés entre avril et mai 1598.*

« Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre [...]

Nous avons jugé nécessaire de donner maintenant à tous nos sujets une loi générale, claire, nette et absolue, par laquelle seront réglés tous les désaccords présents et à venir, [...] afin d'établir une bonne et perdurable paix. [...]

Art. 2 : Défendons à tous nos sujets [...] de s'attaquer, s'injurier et de se provoquer en se reprochant ce qui s'est passé [...] Qu'ils se contiennent et vivent paisiblement comme frères, amis et concitoyens. [...]

Art. 3 : Ordonnons que la religion catholique [...] sera remise et rétablie en tout lieu de notre royaume pour y être paisiblement et librement exercée sans aucun trouble ou empêchement. [...]

Art. 6 : Permettons à ceux de la religion prétendue réformée vivre et demeurer partout dans notre royaume sans être vexés, brutalisés ou obligés d'agir contre leur conscience. [...]

Art. 9 : Nous permettons aussi à ceux de ladite religion d'exercer leur religion dans les endroits où ils la pratiquaient en 1596 et en 1597. [...]

Art. 11 : Davantage, [...] nous ordonnons que dans les faubourgs d'une ville de chaque bailliage, en plus de celles déjà accordées, l'exercice de la religion prétendue réformée puisse se faire publiquement. [...]

Art. 22 : Ordonnons qu'il ne sera fait aucune différence, pour des raisons religieuses, dans l'accueil des écoliers ou des malades.

*Par le roi, étant dans son conseil, Henry*

**Information aux candidats**

Les codes doivent être reportés sur les rubriques figurant en en-tête de chacune des copies que vous remettrez.

**Épreuve écrite d'application dans le domaine  
Histoire, géographie, enseignement moral et civique****Concours Externe - Créteil**

<b>Public</b>	Concours <b>EXT CRE PU</b>	Épreuve <b>103B</b>	Matière <b>9399</b>
---------------	-------------------------------	------------------------	------------------------

**Concours Externe - Versailles**

<b>Public</b>	Concours <b>EXT VER PU</b>	Épreuve <b>103B</b>	Matière <b>9399</b>
---------------	-------------------------------	------------------------	------------------------